

A TABLE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
AV BARRAL DES BAUX
84410 BEDOIN
RCS AVIGNON 751 578 873

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 12 DECEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 12 décembre,
A 17 heures,

Monsieur Pierre BERTON,
demeurant 2 rue paul puaux bâtiment B 84310 MORIERES LES AVIGNON,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société A TABLE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du « Av Barral des baux – 84410 BEDOIN » au « 33 Chemin des treilles - 84410 BEDOIN » à compter du 15 décembre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 33 Chemin des treilles - 84310 BEDOIN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Pierre BERTON